



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 28 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-huit avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Périgny, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Cédric LAFAGE, Maire de Périgny.

Étaient présents,

Monsieur LAFAGE Cédric, Monsieur ORGERON Patrick, Madame MATHIEU Isabelle, Monsieur LEGRAND Clément, Monsieur CAILLIAS-LAPORTE Amaury, Madame VALLE Estelle, Monsieur PLAIRE Gilles, Monsieur FAUCHET Jean-Michel, Monsieur CHATELU Tony, Madame BROTHE Gilda, Madame MOUNET Diane, Monsieur FLORENTIN Mikaël, Monsieur GUILBON Gilles, Monsieur PREVOST Christian, Madame TEQUI Colette, Madame VIEITES Sophie, Madame BISKUP Martine, Madame DARAGNEZ Carole, Monsieur CANNESSON Gilles, Monsieur JAUNET Christian, Madame GÜLBOL Amélie, Monsieur ATTANE Olivier, Madame MARZIN Stéphanie, Monsieur TARRADE Philippe, Monsieur TOUSSAINT Éric

Étaient absents,

Monsieur GUILHOT François (pouvoir à M. PREVOST Christian), Madame DA SILVA Laurie (pouvoir à Monsieur CHATELU Tony), Madame PREVOTAT Sarah (pouvoir à Madame MATHIEU Isabelle), Madame JEANNE Sylvie (pouvoir à Madame TEQUI Colette)

Monsieur CAILLIAS-LAPORTE Amaury a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation	22 avril 2026	Abstentions	06
Membres en exercice	29	Suffrages exprimés	29
Membres présents	25	Contre l'adoption	00
Procurations	04	Pour l'adoption	23
Membres absents	04		

DEL-2026_17 Commission Communale des Impôts Directs : liste de présentation

Aux termes de l'article 1650 du code général des impôts, il est institué dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) composée du maire ou de l'adjoint délégué, et, pour les communes de plus de 2 000 habitants, de huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques sur la base d'une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière à assurer une représentation équilibrée des contribuables relevant des principales impositions locales, notamment la taxe foncière (TFPB et TFPNB), la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et la cotisation foncière des entreprises (CFE).

La Commission Communale des Impôts Directs intervient, aux côtés de l'administration fiscale, dans les travaux relatifs à l'évaluation des valeurs locatives cadastrales des biens situés sur le territoire communal.

À ce titre, elle émet des avis, signale d'éventuelles anomalies et contribue à la mise à jour des bases d'imposition des impôts directs locaux. Ses travaux participent ainsi à la fiabilité et à l'équité de l'assiette fiscale de la commune.

Conformément aux dispositions de l'article 345 de l'annexe III du code général des impôts, la commission ne peut valablement délibérer que si au moins cinq de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents, en cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Il convient, par conséquent, d'établir une liste de présentation comprenant les noms et prénoms de 32 contribuables (16 titulaires et 16 suppléants) imposés dans la commune de Périgny.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts,

Vu la liste de contribuables proposée par la commune pour la Commission Communale des Impôts Directs,

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Michel FAUCHET, Conseiller municipal délégué aux Finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (dont 6 votes en abstentions de Madame Amélie GULBOL, Madame Stéphanie MARZIN, Monsieur Olivier ATTANE, Monsieur Philippe TARRADE, Monsieur Christian JAUNET, Monsieur Ercic TOUSSAINT) :

- **PROPOSE** une liste de 32 noms, à savoir 16 titulaires et 16 suppléants, contribuables imposés dans la commune de Périgny.

N°	Titulaire ou Suppléant	NOM	Prénom	Adresse
1	T	FAUCHET	Jean-Michel	rue de Cheverny
2	T	PIGNOUX	Bernard	25, rue de la Caillaude
3	T	NEDELEC	Marc	16, rue de Chagnolet
4	T	BRIENS	Jean-Marie	4, rue Azay-le-Rideau
5	T	LEGRAND	Clément	28 rue des Ecoles
6	T	BUFFETEAU	Christian	9, rue du Séminaire
7	T	PLOQUIN	Daniel	Le Clos Villeneuve
8	T	DAMOUR	Daniel	88 rue du Péré
9	T	ORGERON	Patrick	11 rue de la Vallée

AR Prefecture

017-211702741-20260428-DEL_2026_17-DE
Reçu le 30/04/2026

10	T	ROCHAIS	Carole	Chemin des Jards
11	S	SERVAIS	Frédéric	20, rue des Bergeronnettes
12	T	MOUNET	Diane	rue de Cheverny
13	T	BLANCHARD	Didier	15, rue du Canal
14	T	TALLE	Vincent	2, rue de Chambord (Entreprise)
15	T	PHILIPPONEAU	Christophe	31 rue de la Caillaude
16	T	MATHIEU	Isabelle	8 rue des Aigrettes
17	S	CORDON	Jean-Claude	rue Roche Barangère
18	S	FAVIER	Régine	72, rue du Péré
19	S	BAUCHAUD	Jean-Claude	44 rue de la Garenne
20	S	METIVIER	Jean-Pierre	14, place de la Chaume
21	S	AUDOUIN	Francis	26B, rue de la Garenne
22	S	BOULETREAU	Eric	14, rue des Cormorans
23	T	MOINARD	Yannick	19 bis place de la Chaume
24	S	GUEGUEN	Bernard	19 rue des Amandiers
25	S	BONNAUD	Jean-Pierre	51, rue du Stade
26	S	JOSSENCY	Patrick	50 Bis, rue des Fléneaux 17138 PUILBOREAU
27	S	GALERNEAU	Pierre	21, rue Azay-le-Rideau
28	S	PREVOST	Christian	120, rue du Péré
29	S	BOILARD	Claude	67, Grande rue
30	S	HUBAULT	Martine	34, rue des Bergeronnettes
31	S	FOULADOUX	Jacques	50, rue de la garenne
32	S	MONTREUIL	Martine	49 rue de Chagnolet

- **PRECISE** que ladite liste de 32 noms sera transmise à Monsieur le Directeur départemental des finances publiques chargé de la désignation des huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée à :
 - Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime,

AR Prefecture

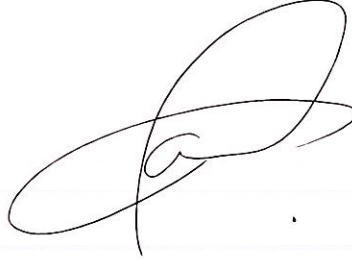
017-211702741-20260428-DEL_2026_17-DE
Reçu le 30/04/2026

- Monsieur le Comptable Public Service de Gestion Comptable de Ferrières,
et insérée au recueil des actes administratifs de la commune.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Cédric LAFAGE



Le secrétaire de séance,
Amaury CAILLIAS-LAPORTE



Le Maire,
Certifie le caractère exécutoire de la présente
délibération, après transmission au représentant
de l'Etat le 30/04/2026
Et sa publication le 30/04/2026

